

# Programme de formation Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Éducatif Petite Enfance

Code RNCP : 28048

Délivré par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse – 22/02/2017

## Le métier AEPE\* :

Le **CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance** est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance.

Le titulaire de ce diplôme est un **professionnel qualifié** qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe, avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant. Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

## Les fonctions de l'AEPE\* :

Dans une finalité éducative, le titulaire du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance conduit :

- Des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage ;
- des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective ;
- des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.

## LA FORMATION :

### Objectifs :

- Obtenir le certificat d'Aptitudes Professionnelles d'Accompagnant Educatif Petite Enfance
- Savoir accompagner le développement du jeune enfant
- Savoir exercer son activité en milieu collectif
- Savoir exercer son activité en accueil individuel
- Maîtriser les compétences attendues dans les enseignements généraux

### Public :

- Accessible à tous les demandeurs d'emploi éligibles au dispositif PIC.\*  
= Plan d'Investissement dans les Compétences.

### Prérequis :

- Aucun diplôme n'est exigé.
- Se présenter à l'information collective au préalable.
- Réussir les épreuves d'admission (écrit et oral) pour entrer en formation
- Avoir 18 ans à l'entrée en formation, être mobile,
- Maîtrise de la langue française écrite et orale
- Maîtrise des quatre opérations mathématiques de base
- Être réglementairement vacciné
- Être en situation administrative en accord avec le droit du travail

\*Cf. référentiel CAP AEPE de l'Éducation Nationale

**Durée : 10 mois** environ (minimum 588 heures à maximum 824 heures en centre de formation). Durées indicatives et ajustables en fonction des besoins des apprenants. **490 heures** de stage en entreprise.

**Délai d'accès : 2 mois** entre l'information collective et le début effectif de la formation

Dates : à définir

**Lieux de la formation :** Maison d'application de Lyon :18 rue de la Moselle 69008, entrée rue de la Meuse  
Site de BRON (*Siège Social*) : 11 rue d'Alsace Lorraine, 69500 BRON  
**Accessibilité : locaux accessibles au public en situation de handicap**

**Horaires centre :** De 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 du lundi au jeudi (32h)  
Vendredi 8h30 – 11h30 (**matinée personnalisée 3h maximum**)

**Horaires entreprise :** **35 heures** hebdomadaires (plannings en lien avec le lieu de stage)

**Nombre de places :** 16

### PROGRAMME DE FORMATION :

La Formation a pour objet de valider les compétences professionnelles du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance. La formation **théorique et pratique** est composée d'**Épreuves Professionnelles (EP) et Unités Générales (UG)**, soit **588 heures**. La répartition du volume de formation théorique et pratique par unité est définie comme suit :

#### *Des épreuves professionnelles*

**EPI « Accompagner le développement du jeune enfant » 196 heures**

**EP2 « Exercer son activité en milieu collectif » 98 heures**

**EP3 « Exercer son activité en accueil individuel » 70 heures 30**

**PSE « Prévention Santé Environnement » 40 heures**

#### *Enseignements généraux :*

**UG1 « Français 40 heures et Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique 40 heures »**

**UG2 « Mathématiques 40 heures – Sciences physiques et chimiques 40 heures »**

Ces compétences sont la base du suivi du candidat AES sur le lieu stage et au sein du centre de formation.

→ **Période en milieu professionnel : 14 semaines soit 490 heures**

**Épreuve EPI : auprès d'enfants de 0 à 3 ans – 7 semaines**

- *Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (établissements et services d'accueil des enfants de moins de trois ans)*
- *AMA*

**Épreuve EP2 : en structure collective auprès d'enfants de 0 à 6 ans – 7 semaines**

- Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans)
- École maternelle
- Accueil Collectif de Mineurs (moins de 6 ans)

#### Modules complémentaires & personnalisés dans le cadre du financement Pôle Emploi (PIC) :

- Remise à niveau (RAN) **de 0 à 118 heures**
- Soutien personnalisé (SP) / Action Innovante (AI) : **de 0 à 98 heures**
- Techniques Recherche d'Emploi (TRE) **21 heures**

*Tout au long de la formation, des rencontres peuvent avoir lieu, sur demande avec un coach.*

#### Modalités pédagogiques :

##### Format :

**Cours majoritairement en présentiel** avec une période en entreprise de 24 semaines (840 heures)

\* *Modalités à distance à adapter au profil des candidats. Nous tenons à disposition des ordinateurs sur le site du CEFI*

##### Méthodes pédagogiques :

Pendant les cours, seront proposés, des travaux de groupe, des mises en situation professionnelle, des jeux de rôle, et des analyses de pratique professionnelle.

Cette formation se déroule en présentiel par la mise en œuvre d'une pédagogie active sollicitant une démarche participative de l'apprenant (e).

Les cours magistraux et interactifs sont assurés par des formateurs permanents et extérieurs, reconnus. Nous disposons de salles pratiques.

##### Supports pédagogiques et matériels :

- Les supports pédagogiques proposés sont divers (présentation power point, vidéos, articles, ouvrages pédagogiques,
- Salle d'application avec matériel professionnel...
- Espaces ressources
- Une salle informatique est accessible sur le site de Bron à tous les apprenants du CEFI.
- Un accès à l'application projet voltaire est offert à tous les apprenants du pôle sanitaire et social du CEFI.
- Simulateur de vieillissement avec son kit pédagogique, objets connectés...

##### Modalités d'évaluation :

- Tout au long de la formation, autoévaluation des stagiaires, évaluations formatives et sommatives  
*Examens organisés et validés par l'Éducation Nationale mai-juin 2022*

##### Épreuves professionnelles :

#### ➔ **EP1 « Accompagner le développement du jeune enfant »**

EPIA – Épreuve orale : exposé d'environ 5 minutes suivi d'un entretien d'environ 20 minutes – coefficient 6

EPIB – Prévention Santé Environnement : épreuve écrite – Durée : 1h, coefficient 1

#### ➔ **EP2 « Exercer son activité en milieu collectif »**

Épreuve écrite – Durée : 1h30, coefficient 4

#### ➔ **EP3 « Exercer son activité en accueil individuel »**

Épreuve orale : exposé d'environ 5 minutes suivi d'un entretien d'environ 20 minutes – coefficient 4

#### Enseignements généraux :

→ UG1 « Français et Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique »

Français – Épreuve écrite – Durée : 2h, coefficient 2

Histoire-Géographie – Épreuve orale – Durée : 15 minutes, coefficient 1

→ UG2 « Mathématiques – Sciences physiques et chimiques » :

Épreuve écrite – Durée : 2h, coefficient 2

**Taux de réussite, dernière session de formation :** Sur 12 apprenants, 92% ont obtenu le Certificat d'Aptitudes Professionnelles d'Accompagnant Éducatif Petite Enfance.

**Coût de la formation :** 9293€ formation complète incluant les modules complémentaires choisis par l'apprenant) financée par Pôle-Emploi.

Reste à charge 0 € (hormis frais annexes : restauration, déplacements...)

#### Les emplois accessibles après la formation :

Le titulaire du **CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance** peut exercer son activité professionnelle :

- En établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ;
- en école maternelle ;
- en accueil collectif de mineurs (ACM) ;
- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- en maison d'assistants maternels (MAM) ;
- au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne

#### Les passerelles possibles :

- ATSEM,
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire Puériculture,
- Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant,
- Diplôme d'Etat d'Accompagnant Éducatif et Social,
- BAC Pro Accompagnement Soins et Service à la Personne